Participation et inclusion

NAMUR 28 Novembre 08

Martine DUTOIT¹
Directrice ADVOCACY France
5 place des Fêtes 75019 Paris
siege@advocacy.fr
advocacyfrance.com

8e Reintegration Award

Je tiens tout d'abord à vous remercier de cette invitation, je suis très honorée de remettre aujourd'hui cette récompense et aussi de profiter de cette belle opportunité pour mieux connaître vos réalisations et vos projets. Directrice d'une association d'usagers en santé mentale, Advocacy France, je me propose d'être une personne ressource pour ces personnes, mes employeurs. Je reviendrai sur le projet et les réalisations de cette association tout au long de ce propos. En préalable, sachez juste que le concept d'advocacy que nous avons traduit, maladroitement, comme un soutien de la parole, du point de vue de la personne discréditée et discriminée est encore largement incompris en France. La devise de notre association est quant à elle parfaitement claire :

Le jour où ceux qui ont perdu l'habitude de parler seront entendus par ceux qui ont coutume de ne pas écouter, de grandes choses pourront arriver !

Nous partageons avec vous cette préoccupation : qu'en est-il de la participation et de l'inclusion des personnes étiquetées, désignées usagers en santé mentales ?. Tout d'abord, il faut le rappeler, il s'agit bien de personnes, c'est-à-dire qu'il ne faut pas écarté ou ignoré la singularité des vies et des parcours de vie qui ne sont pas réductibles à (et /ou solubles dans) des itinéraires institutionnels ou sociétales. C'est toute la perspective ouverte par la notion d'inclusion. Le mot lui-même est controversé. En France, encore récemment, un responsable ministériel disait qu'il notion d'intégration. Vous remettez aujourd'hui préférait la « réintégration ». j'y vois (car j'ai eu l'occasion de lire rapidement guelques lignes relatant les projets en lisse) le travail des professionnels qui ont un souci de soutenir « autrement » la participation des personnes, usagers, patients ...personnes concernées!. Ils témoignent des compétences en acte des professionnels qui ont un métier, mais aussi une approche singulière et contextuelle

¹ Auteur d'un livre : *l'advocacy en France,* Rennes, EHESP, 2008

qui permet de prendre en compte les nouvelles donnes du social, les enjeux pour les personnes usagers et le positionnement des différents acteurs qui interviennent légitimement et en coopération dans ce réel complexe qu'est l'intervention sociale aujourd'hui.

c'est aussi ma préoccupation en me présentant et en essayant au quotidien de me constituer comme personne ressource comme salariée de mon association. Au delà cette querelle de mot, il nous faut défendre un modèle, une conception de l'humain, de ses droits et une conception de la manière dont les acteurs d'une société interagissent avec elle.

Aussi je me permets de vous livrer quelques unes de mes réflexions sur ce nouveau positionnement des professionnels qui me semblent être nécessaire à faire advenir des services, des institutions et une société inclusive (je prolongerai mon propos autour de ce concept).

Dans mon travail associatif, nous travaillons des projets collectifs visant la prise de responsabilité des personnes concernées dans la cité aussi ce sont des professionnels du social à même de prendre en compte les processus de dynamique de groupe, plutôt qu'un abord disons psycho-dynamique des personnes, qui vont être support de ces projets. Il s'agit de pouvoir renvoyer au groupe les interrogations sur son fonctionnement et éviter l'écueil d'un abord psychologique ou psychiatrique de l'individu. Nous sommes dans une relation sociale, chaleureuse et amicale donc éloignée des modèles de prise en charge pédagogique ou thérapeutique. Animateur (ayant exercé dans des quartiers dits sensibles) (à Caen), assistante sociale formée au travail social avec les groupes (à Paris), ces deux types de professionnels n'étaient pas préparés à ce travail avec des usagers. Un nouveau positionnement est donc nécessaire. Dans la démarche de projet, il s'agit d'aider le groupe à clarifier et poser des objectifs, à se donner les moyens de les atteindre et à s'auto-évaluer, le groupe se sert des acquis, des compétences de ces professionnels pour assurer la pérennité et l'avancée de chaque projet, mais le groupe est maître de ses décisions, il est question ici de «co-construire» des projets c'est pourquoi nous avons quelquefois désigner ces professionnels de facilitateur (terme québecois), de personnes ressources.

L'inclusion et la participation sont les deux faces de ce qu'on appelle la citoyenneté

L'inclusion est une manière de penser et de vivre qui réclame la participation active de tous les citoyens, ce qui suppose l'égalité des chances, la justice sociale. Mais l'inclusion va au-delà pour aboutir à celui de respect des droits humains sous tous les aspects et dans tous les secteurs. Non plus seulement une législation (discrimination positive) qui protège une population vulnérable, une protection des plus faibles, mais une société construite de manière telle que chacun est appelé à participer activement en donnant sa contribution à la construction d'un monde meilleur. Ce ne sont pas les personnes qui doivent s'adapter, se normaliser mais bien la société et ses institutions (l'école, l'hôpital etc.) qui doivent se transformer.

- •L'inclusion met en discussion le concept même de normalité transformant la différence en « différence normale ».
- •Elle réclame la participation active de toutes les personnes dans les lieux et les milieux où sont prises les décisions qui les concernent. Ainsi donc elle souligne l'importance de la participation des personnes (usagers, handicapées, etc.) dans les phases décisionnelles, selon le principe de 'Rien nous concernant, sans nous'.2
 - ••c'est ce vers quoi nous devons tendre dans les Espaces Conviviaux Citoyen que nous avons crée dans plusieurs villes de France. Ce sont des lieux sans soignants autogérés par les usagers dans la ville. C'est la participation inclusive où chacun assume des responsabilité avec et dans un collectif. Les règles du jeu sont décidées par le groupe qui est en charge de les faire vivre et respecter. Les personnes sont auteurs et acteurs des projets à toutes les phases de réalisation (initiatives, réalisation, évaluation). Il s'agit d'une démocratie participative (pas seulement d'une démocratie représentationnelle de type Conseil d'Administration).

Des exemples d'initiatives : un jardin solidaire ouvert à tous (CAEN), une fête insolite interassociative et solidaire (Paris, Place des Fêtes), du sport à Perpignan etc.

² Cette définition de l'inclusion est tirée de Simona D'Alessio, communication au colloque Pour une nouvelle expertise de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, (Projet EQUAL 2002-2005, Une nouvelle dynamique : le processus d'inclusion) Reims, le 18 novembre 2005

Alors concrètement, qu'est ce que cela signifie ?

Chacun peut chercher et trouver dans le collectif les personnes qui vont le soutenir dans sa quête d'autonomie, de faire par soi-même. Ainsi, les activités qui se mettent en place sont proposées au groupe, par les personnes elles mêmes, comme des moyens d'apprentissages ou de ré -appropriation de compétences.

Ce qu'on a appris de la vie, ce qu'on apprend en faisant, (car « l'homme ne sait que ce qu'il fait ») 3, mais aussi ce qu'on apprend en partageant des émotions avec les autres, dans des moments conviviaux et festifs, par exemple, sont autant de ressources pour construire des savoirs qui seront mis au service d'un projet de vie individuel et des projets collectifs.

Ces pratiques émancipatrices sont les vecteurs de transformations identitaires des sujets, transformant le monde. En effet, si les identités sont des représentations, elles se construisent dans et au cours des activités du sujet. Même si la personne, comme sujet, est prise dans un réseau de déterminations, elle reste toujours capable de création singulière. L'ouverture à des activités, nouvelles ou oubliées, ouvre le chemin des possibles pour une affirmation de soi. Celle-ci s'était, en quelque sorte, appauvrie du fait de l'étiquetage par les institutions du handicap, de la maladie mentale ou de l'exclusion. « Personne n'est l'éducateur de quiconque, personne ne s'éduque lui-même, seuls les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde »⁴

il ne s'agit pas d'imposer une norme de développement, mais bien de permettre à chacun de s'essayer et de se développer à sa mesure : c'est chacun qui détient la règle et le curseur.

Pour conclure.

rappelons qu'une société ne change pas par la loi, même si cela nous aide bien, mais par les pratiques de chacun, ce que nous faisons le plus quotidiennement, toutes ces petites mains du changement qui posent, dans les actes les plus simples, l'interrogation du RESPECT contre la certitude de faire pour le bien de l'autre. H. Arendt, philosophe et grande dame, nous rappelle qu'il n'existe pas de droits de l'homme si ce n'est incarné dans un droit de proximité, par l'appartenance à un espace public où se reconnaître, être connu et reconnu.

Merci à vous et Félicitations!

³ H. Arendt Condition de l'homme moderne, Paris, Calmann-Lévy 1961, p52

⁴ P. Freire, Pédagogie des opprimés Paris Maspero 1977